

POM 47 2016.POM.255

Proposition de renvoi

Version 2

Le 21.11.2016, 8 heures/ CDA

Projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE): Stratégie de l'asile et des réfugiés

Auteur-e-s	Proposition	+	-
	Renvoi	++	--
	Le projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE): Stratégie de l'asile et des réfugiés est renvoyé au Conseil-exécutif assorti des charges suivantes :		
	1. Généralités		
CSoc Majorité (Kohler)	1.1. Le Conseil-exécutif s'assure que les conclusions des projets-pilotes en cours sont reprises dans les autres travaux.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	1.2. Jusqu'à la révision de la loi, à chaque étape conceptuelle importante le Conseil-exécutif informe les commissions compétentes des stratégies de mise en œuvre.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	1.3. La stratégie révisée présente les risques qui lui sont associés en toute transparence et propose des solutions.	+	
	2. Organisation, compétences		



CSoc Majorité (Kohler)	2.1. Dans la stratégie révisée, le Conseil-exécutif fixe des compétences claires, veille à limiter les interfaces entre les acteurs et élimine les doublons.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	2.2. Le Conseil-exécutif s'assure que le projet permette de mieux exploiter le potentiel de la société civile (bénévoles et organisations).	+	
	3. Intégration		
CSoc Majorité (Kohler)	3.1. Le Conseil-exécutif concrétise les mesures d'intégration dans la stratégie révisée.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	3.2. Le Conseil-exécutif fixe les objectifs d'effet des mesures d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour toutes les personnes et institutions du domaine de l'asile et des réfugiés dans la stratégie révisée.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	3.3. Dans la stratégie révisée, le Conseil-exécutif étudie le modèle grisonnais et en reprend éventuellement certains éléments pour la suite des travaux.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	3.4. Le Conseil-exécutif définit dans la stratégie révisée que le non-respect des conventions d'intégration est passible de sanctions.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	3.5. Avec la stratégie révisée, le Conseil-exécutif s'assure que le taux d'occupation augmente de plus de 5% dans la mesure où les mesures d'intégration prévues sont conservées.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	3.6. Avec la stratégie révisée, le Conseil-exécutif veille à favoriser les mesures d'intégration par le travail faciles d'accès.	+	
CSoc Majorité (Kohler)	3.7. Avec la stratégie révisée, le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie dans les processus d'intégration.	+	
PBD (Herren)	3.8 Avec la stratégie révisée, le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie, <u>agriculture comprise</u> , dans les processus d'intégration.		-

	4. Coûts		
CSoc Majorité (Kohler)	4.1. Dans la stratégie révisée, le Conseil-exécutif présente clairement et concrètement les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiées et de la restructuration. Ces mesures visent à ce que les forfaits fédéraux couvrent les coûts du domaine de l'asile et des réfugiés. Si les subventions fédérales ne suffisent pas à couvrir les coûts, les écarts doivent être justifiés.		+

